

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 16
19	13	Pour : 16 Contre : - Abstention : -

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 13.05.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / DUBOIS / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs LORANS / CHAMBOLLE / GERBER / SAHLER / LE STRAT / REGNEAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260520-2026-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

A DONNE POUVOIR : Mr LORANS à Mr DUGUÉ
Mme LE STRAT à Mme HURIEZ
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommée secrétaire : Mme DUBOIS

~~~~~

**Objet : APPROBATION DE L'AVENANT N°6 AU CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2028 PASSÉ ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY, LES COMMUNES DES AIX D'ANGILLON, D'HENRICHEMONT ET DE SAINT-MARTIN D'AUXIGNY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-2, L. 1111-10 et L. 2121-29,

Vu le Règlement 2022-2026 relatif à la politique d'aménagement du territoire du Conseil Départemental du Cher,

Vu la délibération n°210923-177 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2023, portant approbation du Contrat de Territoire 2022-2026 passé entre le Conseil Départemental du Cher, la Communauté de communes Terres du Haut Berry, les communes des Aix d'Angillon, d'Henrichemont et de Saint-Martin d'Auxigny,

Vu les délibérations des communes des Aix d'Angillon, d'Henrichemont et de Saint-Martin d'Auxigny, portant approbation du Contrat de Territoire 2022-2026 passé entre le Conseil Départemental du Cher, la Communauté de communes Terres du Haut Berry, les communes des Aix d'Angillon, d'Henrichemont et de Saint-Martin d'Auxigny,

Vu la Convention initiale signée le 27 novembre 2023,

Considérant les avenants n°1 en date du 28 août 2024 et n°2 en date du 07 mai 2025 portant sur la modification de l'article 4.2 du Contrat de Territoire initial, l'avenant n°3 en date du 15 décembre 2025 portant sur la prolongation de la durée de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2028, et

les avenants n°4 en date du 29 janvier 2026 et n°5 validé en commission permanente du Conseil Départemental du Cher du 04 mai 2026, portant également sur la modification de l'article 4.2 du Contrat initial.

Le projet « d'acquisitions pour les aménagements des bassins versants des secteurs du Platé et des Goyons, suite aux inondations par coulées de boue de mai et juin 2022 » porté par la commune de Saint-Martin d'Auxigny fait l'objet d'une évolution ayant une incidence sur le coût prévisionnel HT de l'opération.

À cet effet, il convient d'établir un **avenant n°6** au Contrat de Territoire 2022-2028, modifiant l'article 4.2 du contrat initial comme suit :

- Pour la commune de Saint-Martin d'Auxigny :

En raison de l'avancement du projet « d'acquisitions pour les aménagements des bassins versants des secteurs du Platé et des Goyons, suite aux inondations par coulées de boue de mai et juin 2022 », il convient de mettre à jour la fiche action en réajustant le coût prévisionnel du projet. Ce dernier est modifié comme suit :

- 48 000 € HT au lieu de 150 000 € HT initialement fléchés.
- La subvention fléchée au titre du Contrat de Territoire reste inchangée à hauteur de 30 000 € HT.

L'enveloppe allouée à la commune de Saint-Martin d'Auxigny reste inchangée à hauteur de 250 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°6 au Contrat de Territoire 2022-2028 passé entre le Département du Cher, la Communauté de communes Terres du Haut Berry et les communes des Aix d'Angillon, d'Henrichemont et de Saint-Martin d'Auxigny,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant au Contrat de Territoire 2022-2028 et tous les actes y afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute demande de subvention dans le cadre du Contrat de Territoire 2022-2028, conformément aux montants mentionnés à l'avenant n°6 du contrat initial.

Voté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Frank JANSONNIE



La secrétaire de séance  
Sandie DUBOIS

A handwritten signature in black ink, belonging to Sandie DUBOIS.

Diffusé sur le site internet de la commune, henrichemont.fr le 22.05.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                           |
|--------------------|----------|-------------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 16         |
| 19                 | 13       | Pour : 16<br>Contre : -<br>Abstention : - |

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 13.05.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / DUBOIS / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs LORANS / CHAMBOLLE / GERBER / SAHLER / LE STRAT / REGNEAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260520-2026-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

A DONNE POUVOIR : Mr LORANS à Mr DUGUÉ  
Mme LE STRAT à Mme HURIEZ  
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommée secrétaire : Mme DUBOIS

XXXXXXXXXX

### Objet : Subvention pour voyage du collège Béthune Sully

Le Collège Béthune Sully organise du 8 au 12 juin 2026, un séjour Scientifique, cela concerne 10 enfants d'Henrichemont,

Mr le Maire propose une subvention de 50€ par enfant,

Après discussion, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la proposition de Mr le Maire, consistant à attribuer une subvention de 50€ par enfant Henrichemontais, soit un montant total de 500€.

AUTORISE le Maire à signer les documents qui en découlent.

Voté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Frank JANSONNIE



La secrétaire de séance  
Sandrine DUBOIS

Diffusion sur le site internet de la commune, Henrichemont.fr, le 22.05.2026

## DEPARTEMENT DU CHER

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 13.05.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

A DONNE POUVOIR : Mr LORANS à Mr DUGUÉ  
Mme LE STRAT à Mme HURIEZ  
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommée secrétaire : Mme DUBOIS

~~SECRET~~

Diffusé sur le site internet de la commune, henrichemont.fr le 22.05.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                           |
|--------------------|----------|-------------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 16         |
| 19                 | 13       | Pour : 16<br>Contre : -<br>Abstention : - |

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 13.05.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / DUBOIS / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs LORANS / CHAMBOLLE / GERBER / SAHLER / LE STRAT / REGNEAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260520-2026-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

A DONNE POUVOIR : Mr LORANS à Mr DUGUÉ

Mme LE STRAT à Mme HURIEZ

Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommée secrétaire : Mme DUBOIS

~~~~~

Objet : Désignation des membres de la commission d'appels d'offres

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Mr René LORANS

Mme Alexia JOURDIN

Mr Claude BAUGEY

En qualité de délégués titulaires

Mme Karine SAHLER

Mme Bénédicte HURIEZ

Mr Mathieu OUHAYOUN-DERET

En qualité de délégués suppléants

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire

Frank JANSONNIE



La secrétaire de séance
Sandie DUBOIS

Diffusé sur le site de la commune, henrichemont.fr le 22.05.2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 16
19	13	Pour : 16 Contre : - Abstention : -

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 13.05.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / DUBOIS / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs LORANS / CHAMBOLLE / GERBER / SAHLER / LE STRAT / REGNEAULT

A DONNE POUVOIR : Mr LORANS à Mr DUGUÉ
Mme LE STRAT à Mme HURIEZ
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommée secrétaire : Mme DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260520-2026-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

~~~~~

## Objet : Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Le Maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Toutefois, un contrôle des décisions du maire est effectué à posteriori. Dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R 7 du code électoral).

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau.

Dans les communes comptant une seule liste la commission est composée d'un conseiller municipal.

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Il s'agit ici de renouveler la commission pour la période 2026-2032.

VU le renouvellement du conseil municipal en mars 2026 ;

Après discussion et délibération le Conseil Municipal nomme :

- Mr Mathieu OUHAYOUN-DERET, Conseiller municipal

Voté à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Frank JANSONNIE



La secrétaire de séance  
Sandie DUBOIS

Diffusé sur le site internet de la commune, henrichemont.fr le 22.05.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                           |
|--------------------|----------|-------------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 16         |
| 19                 | 13       | Pour : 16<br>Contre : -<br>Abstention : - |

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 13.05.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / DUBOIS / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs LORANS / CHAMBOLLE / GERBER / SAHLER / LE STRAT / REGNEAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260520-2026-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

A DONNE POUVOIR : Mr LORANS à Mr DUGUÉ

Mme LE STRAT à Mme HURIEZ

Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommée secrétaire : Mme DUBOIS

XXXXXXXXXX

### **Objet : Commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts, et modifié par loi L2011-1978 du 28.12.2011 article 44, institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs préside par le Maire ou par l'Adjoint délégué ;  
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité des membres présents, a dressé une liste de 24 noms répondant aux critères de l'article 1650 du Code Général des Impôts, pour être proposée aux services fiscaux dans le cadre de la commission communale des impôts directs :

#### **12 commissaires titulaires :**

Christophe LAFOND - 72 route de Boisbelle - HENRICHEMONT  
Gérard HUET - 6 champ du crot - 18250 HENRICHEMONT  
Jean-Claude VATAN - 59 rue de Verdun - 18250 HENRICHEMONT  
Christian PINSON - Les Thébaults - 18510 MENETOU SALON  
Chantal PAGANO - 2 rue du Marronnier - 18250 HENRICHEMONT  
Bénédicte HURIEZ - 10 La Gamacherie - 18250 HENRICHEMONT  
Bernard RAMIER - 3 rue Vincent Détharé - 18250 HENRICHEMONT  
Claudine RAMIER - 3 rue Vincent Détharé - 18250 HENRICHEMONT  
François SERGENT - 6 rue Victor Hugo - 18250 HENRICHEMONT  
Cédric LOOSLI - 4 rue du Tivoli - 18250 HENRICHEMONT  
Mathieu OUHAYOUN-DERET - 19 route d'Henrichemont, La Borne - 18250 HENRICHEMONT  
Sandy DUBOIS - 4 place Bernard - 18250 HENRICHEMONT

8 commissaires suppléants :

Marie-Thérèse POTIER – 11 rue du Tivoli – 18250 HENRICHEMONT  
Reine AUGER – Les Cerfs – 18250 HENRICHEMONT  
Jean-Pierre GAUDRAT – 41 rue de Verdun – 18250 HENRICHEMONT  
Laurent SEMENCE – Rue Verte - 18250 HENRICHEMONT  
Christian BLATEYRON – 2 rue du Tivoli – 18250 HENRICHEMONT  
Joël DUGUÉ – 2 bis rue Vincent Détharé – 18250 HENRICHEMONT  
Alexia JOURDIN – 5 Les Goths – 18250 HENRICHEMONT  
Éric PETIT – 42 rue de Verdun – 18250 HENRICHEMONT

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire  
Frank JANSONNIE



La secrétariat de séance  
Sandie DUBOIS

Diffusé sur le site de la commune, henrichemont.fr le 22.05.2026

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                           |
|--------------------|----------|-------------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 16         |
| 19                 | 13       | Pour : 16<br>Contre : -<br>Abstention : - |

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 13.05.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / DUBOIS / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs LORANS / CHAMBOLLE / GERBER / SAHLER / LE STRAT / REGNEAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260520-2026-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

A DONNE POUVOIR : Mr LORANS à Mr DUGUÉ  
Mme LE STRAT à Mme HURIEZ  
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommée secrétaire : Mme DUBOIS

~~~~~

Objet : Désignation des membres du Conseil d'Administration du Collège Béthune Sully à Henrichemont

Vu les articles L2122-7, L5212-7, et L5211-6 à L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents a élu à bulletin secret comme délégués au sein du Conseil d'Administration du Collège :

Bénédicte HURIEZ, Adjointe au Maire
En qualité de délégué titulaire

Frank JANSONNIE, Maire
En qualité de délégué suppléant

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire
Frank JANSONNIE



La secrétaire de séance
Sandie DUBOIS

Diffusé sur le site internet de la commune, henrichemont.fr, le 22.05.2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 16
19	13	Pour : 16 Contre : - Abstention : -

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 13.05.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / DUBOIS / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs LORANS / CHAMBOLLE / GERBER / SAHLER / LE STRAT / REGNEAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260520-2026-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

A DONNE POUVOIR : Mr LORANS à Mr DUGUÉ

Mme LE STRAT à Mme HURIEZ

Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommée secrétaire : Mme DUBOIS

~~~~~

## Objet : Désignation des représentants auprès du GIP PRO SANTÉ

Vu l'adhésion de la commune au GIP Pro Santé Centre Val de Loire en date du 6 juillet 2022 ;

Vu le renouvellement des membres du conseil municipal il convient de désigner les représentants appelés à siéger au sein du second de collège du GIP Pro Santé

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Madame Chantal PAGANO, membre titulaire

Monsieur Daniel GERBER, membre suppléant

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire  
Frank JANSONNIE

La secrétaire de séance  
Sandie DUBOIS

Diffusé sur le site internet de la commune, henrichemont.fr, le 22.05.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                           |
|--------------------|----------|-------------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 16         |
| 19                 | 13       | Pour : 16<br>Contre : -<br>Abstention : - |

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 13.05.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / DUBOIS / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs LORANS / CHAMBOLLE / GERBER / SAHLER / LE STRAT / REGNEAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260520-2026-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

A DONNE POUVOIR : Mr LORANS à Mr DUGUÉ  
Mme LE STRAT à Mme HURIEZ  
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommée secrétaire : Mme DUBOIS

~~~~~

Objet : Désignation d'un correspondant « incendie et secours »

Suite aux nouvelles élections municipales de mars dernier, il convient de procéder à la nomination d'un « correspondant incendie et secours ».

Le correspondant « incendie et secours » a pour missions de :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ;

Il informe périodiquement le conseil municipal de ses actions.

Mr le Maire propose de nommer Monsieur Éric PETIT, conseiller municipal.

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire
Frank JANSONNIE

La secrétaire de séance,
Sandie DUBOIS

Diffusé sur le site internet de la commune, henrichemont.fr le 22.05.2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 16
19	13	Pour : 16 Contre : - Abstention : -

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 13.05.2026, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / DUBOIS / DUGUE / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN / TIBAUDO / JOURDIN

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs LORANS / CHAMBOLLE / GERBER / SAHLER / LE STRAT / REGNEAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260520-2026-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

A DONNE POUVOIR : Mr LORANS à Mr DUGUÉ
Mme LE STRAT à Mme HURIEZ
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommée secrétaire : Mme DUBOIS

~~~~~

**Objet : Approbation du règlement intérieur du marché nocturne en date du 18 juillet 2026 dans le cadre « Les Estivales d'Henrichemont »**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2121-29,

Vu le Code pénal et notamment l'article R.610-5,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.581-1 et suivants,

Vu le Code de la route,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter le règlement relatif à l'organisation du marché nocturne qui se tiendra le **samedi 18 juillet 2026, place Henri IV à Henrichemont**, de 18h00 à minuit.

Ce règlement définit notamment :

- les conditions d'organisation du marché,
- les objectifs de l'évènement,
- les modalités d'inscription des exposants,
- les règles de sélection et d'admission,
- les conditions financières de participation,
- ainsi que les règles générales de bon déroulement de la manifestation.

Le projet de règlement a été présenté aux membres du Conseil Municipal.

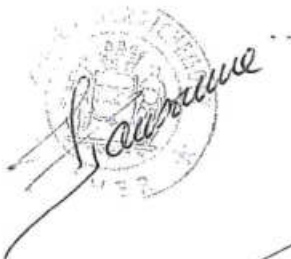
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement du marché nocturne 2026;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que ce règlement sera applicable à compter de sa publication et de sa mise en œuvre.

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire  
Frank JANSONNIE

A circular official stamp of the Commune de Henrichemont is visible behind the signature of Frank JANSONNIE. The stamp contains the text "COMMUNE DE HENRICHEMONT" and "77110".

La secrétaire de séance  
Sandie DUBOIS

A handwritten signature in black ink, belonging to Sandie DUBOIS.

Diffuser le site de la commune [henrichemont.fr](http://henrichemont.fr), le 22.05.2026